Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL095-DE

webdelib

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement d'Angers

SIÉML
Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy n°2026_DEL095

Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire
Délibération du Comité syndical
Séance du 13 octobre 2026

Transfert de la compétence "production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable" par la commune de Bécon-Les-Granits

L'an deux mille vingt six, le treize octobre à 09 heures 00, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire, régulièrement convoqué le 7 octobre 2026, s'est réuni en séance ordinaire, salle Galilée, allée de la Chatellenie, Saint-Jean-de-Linière à Saint-Léger-de Linières, sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Sur les 50 membres en exercice, 35 membres étaient présents, 1 pouvoir a été donné :

Etaient présents
Ilyas BARBAUD (Choletais), Augustin THIEFFRY (Angers Loire Métropole), Lydie BOURBON (Angers Loire Métropole), Daniel BOURGEOIS (Angers Loire Métropole), Sébastien BOUSSION (Angers Loire Métropole), Alexandre BRANDT-KASPER (Loire Layon Aubance), Mickaël BRETON (Angers Loire Métropole), Raphaël BRUNET (Choletais), Séverine CHEVÉ (Anjou Loir et Sarthe - Tiercé), Eric CHOUTEAU (Mauges), Laurent DAMOUR (Angers Loire Métropole), Jean-Luc DAVY (Anjou Loir et Sarthe (Morannes-sur-Sarthe-Daumeray)), Christine DECAËNS (Choletais), Arnaud HIE (Angers Loire Métropole), Jérémy GIRAULT (Angers Loire Métropole), Patrice GRENOUILLEAU (Mauges), Hubert GUITON (Mauges), Gérard HOSTIER (Vallées du Haut Anjou), Thomas JAMME (Saumur Val de Loire), Yves JEULAND (Baugeois Vallée - La Ménitré), Jean-Luc KASZYNSKI (Loire Layon Aubance), Alain TOUZET (Choletais), Dominique LARDEUX (Anjou-Bleu - communauté de communes), Jean-Christophe LEFILLATRE (Saint-Martin-du-Fouilloux - G5), Anthony LUSSON (Angers Loire Métropole), Patrice MANGEARD (Angers Loire Métropole), Jean-Michel MARY (Mauges), Yves MARY (Anjou Bleu - Ombrée d'Anjou), Alain MORINIÈRE (Choletais), Laetitia NAUD (Mauges), Patrice NUNEZ (Angers Loire Métropole), Chloé PELÉ (Loire Layon Aubance), Christophe POT (Baugeois Vallée - communauté de communes), Mathieu ROUSSEL (Loire Layon Aubance), Eric TOURON (Saumur Val de Loire)

Etaient absents
Robert BIAGI (Angers Loire Métropole), Sébastien BODUSSEAU (Angers Loire Métropole), Geneviève GAILLARD (Mauges), Jackie GOULET-CLAISSE (Saumur Val de Loire), Laurent HAY (Mauges), Sébastien LEFEBVRE (Angers Loire Métropole), Alain MOREAU (Vallées du Haut Anjou), Franck POQUIN (Angers Loire Métropole), Florian RAPIN (Angers Loire Métropole), Laurent SAVREUX (Angers Loire Métropole), Gilles TALLUAU (Saumur Val de Loire), Sébastien TRIQUENAUX (Angers Loire Métropole), Fabien VETEAU (Angers Loire Métropole), Sébastien VOYER (Saumur Val de Loire)

Ont donné pouvoir
Vincent BOUDAUD (Choletais) donne pouvoir à Ilyas BARBAUD (Choletais)

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL095-DE

DÉLIBÉRATION

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2224-31 et suivants et L. 5711-1 ;

Vu le code de l'énergie, notamment le livre II ;

Vu les statuts du Siéml, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral PREF-DRAJ-BCL n° 2026-55 du 27 mars 2026 ;

Vu le règlement d'exercice de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable », modifié en dernier lieu par la délibération du Comité syndical du Siéml n° 22/2025 du 25 mars 2025 ;

Vu la délibération n°2026/31.08.09 du conseil municipal de la commune de Bécon-les-Granits du 31 août 2026, approuvant le transfert de la compétence susvisée au Siéml avec la géothermie comme source de chaleur renouvelable et le règlement d'exercice de cette compétence ;

Considérant que, conformément aux articles II.4 et II.13.1 de ses statuts, le Siéml exerce, en lieu et place des communes ou établissements publics de coopération intercommunale qui lui en font la demande, la compétence relative à la réalisation, au développement et à l'exploitation d'installations de production et de distribution, par réseaux techniques de chaleur renouvelable ;

Considérant que les nouveaux projets de chaufferie bois ou géothermie sont réalisés par le Siéml en lieu et place des communes qui lui ont transféré la compétence précitée ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

- **d'approuver** le transfert au Siéml par la commune de Bécon-les-Granits de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable » ;
- **d'approuver** que le transfert prenne effet à compter du premier jour du mois suivant la date à laquelle la délibération de l'assemblée délibérante du Siéml approuvant le transfert est devenue exécutoire, conformément à l'article II.13.1 des statuts du Siéml ;
- **d'approuver**, sous réserve du transfert effectif de la compétence « production et distribution par réseaux techniques de chaleur renouvelable », le projet de géothermie de la salle culturelle Frédéric Chopin, du restaurant scolaire et de la salle de sport Roche Bleue.

Étant précisé que :

- la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 049-254901309-20261021-2026_DEL095-DE

Nombre de délégués en exercice :	50
Nombre de présents :	35
Nombre de votants :	36
Abstention :	0
Opposition :	0
Approbation :	36



Jean-Luc DAVY
Le President du Syndicat
21 oct. 2026